

Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres composant
le Conseil municipal . . .
Membres en exercice

SÉANCE DU 17 AOUT 1935

OBJET :

**Projet d'installation
de chauffage central
à l'ECOLE ENFANTINE .-**

L'an mil neuf cent ~~trente cinq~~, le ~~dix sept août~~
à ~~20~~ heures ~~45~~, le Conseil Municipal, dument
convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. **TEILLAC, Maire**

Présent : MM. Teillac, Maire, Lefèvre François, Apra,
Perreau, Isselin adjoints - Luciani, Bruneau, Gerbé,
Nicolas, Lefèvre Paul, Millot, Michel, Chauvet, Proust
Capela, Faye, Zehnacker, Rogez Ehlinger De Groote .

Absents excusés : MM. Piètrement, Genest et Tillier

*Le Maire soussigné certifie que le
compte rendu de la présente déli-
bération a été affiché dans les
détails légaux.*

A ~~20~~ heures ~~45~~, M. le Président déclare la séance
ouverte.

M. **De Groote** est élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commission
des Batiments s'est réunie pour la visite des locaux
scolaires et a procédé sur place, avec M. RIEGER, architec-
te communal, à l'étude d'un projet d'installation du
chauffage central à l'école enfantine située rue de
Villecresnes, pour remplacer le système de chauffage
actuel, organisé avec des poêles et défectueux.

M. RIEGER architecte, a établi un devis descriptif
contenant les indications techniques relative à cette
installation .

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que l'instal-
lation défectueuse de chauffage desdites classes sera
remplacée par une installation de chauffage central,
charge Monsieur le Maire de se mettre en rapports avec
plusieurs entrepreneurs et de traiter au mieux des inté-
rets de la Commune .

Les devis de l'architecte ont été soumis à plusieurs
entrepreneurs, notamment :

à Madame Vve Arnault entrepreneur de chauffage centra
demeurant à Brunoy, qui a offert de procéder à ladite
installation moyennant un prix forfaitaire de 7,800 f

à Monsieur Emile ROUSSELLE, entrepreneur de
chauffage central, demeurant à Yerres, offrant
de faire ladite installation au prix forfaitaire
de 6,600 f

En raison des offres de Monsieur ROUSSELLE, les
....

les plus avantageuses, la Commission a décidé de confier ce travail
à Monsieur Emile ROUSSELLE, moyennant le prix forfaitaire de
SIX MILLE SIX CENTS FRANCS 6.600 francs

Le Conseil ratifie cette décision, autorise Monsieur le Maire
à passer un marché de régularisation avec Monsieur ROUSSELLE .

Le montant de la dépense sera imputé aux articles 32 du
budget primitif et 27 additionnel de l'exercice 1935, crédit
frs :70.000.-

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS .-

pour extrait certifié conforme

Verres le 10 Octobre 1935

Le Maire



Vu et approuvé
Conseil le 29 Novembre 1935
Le Sous-Préfet
Ligne Lerey